

## M É M O I R E

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

---

OBJET: Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes.

C'est en tant que simple résidente de l'Ile d'Orléans, amateur de nature et respectueuse de l'environnement sous toutes ses formes, que je dépose ce mémoire pour exprimer mon opposition formelle au projet d'implantation du terminal méthanier à Lévis proposé par le consortium Rabaska.

Je n'ai malheureusement pas les connaissances scientifiques, techniques et économiques pour argumenter contre les données fournies par les promoteurs quant au choix de l'emplacement qu'ils convoitent, les avantages qu'ils font miroiter et la sécurité qu'ils assurent, mais il apparaît de toute évidence que l'endroit retenu n'est pas approprié à un tel projet, quant à moi, pour les considérations générales qui suivent:

### **1. Question primordiale: la sécurité.**

La proximité des zones habitées, advenant une fuite de ce gaz liquide inflammable ou autre accident causé lors du transport, engendre risques et danger pour la population, voire même le déclenchement d'une catastrophe mettant en péril la vie de nom-

breuses personnes.

Bien que l'on nous assure de l'étanchéité des installations et des méthaniers géants, aucun système de sécurité, aussi parfait soit-il, ne peut nous mettre à l'abri de l'erreur humaine. Aucun programme de calculs de probabilités ne peut en tenir compte. Bon nombre de grandes catastrophes dans le monde sont imputables à cette réalité. La situation n'est pas différente en 2007. Doit-on attendre d'avoir la preuve irréfutable de l'existence d'un danger pour le prendre au sérieux?

## **2. La destruction du paysage.**

Malgré les bonnes intentions des promoteurs de minimiser les dégâts environnementaux, il faut reconnaître que leurs installations portuaires occuperaient une bonne partie du fleuve dans son endroit le plus étroit entre Lévis et l'Île d'Orléans. Par conséquent, il faudra oublier la beauté de ce vaste paysage rural que l'on peut contempler. Nous avons à cœur la préservation du caractère patrimonial et la vocation rurale et touristique de cette région encore saine et située à l'orée de la Vieille Capitale, déclarée "Ville patrimoine mondiale" par l'Unesco et l'une des plus belles villes du monde.

Et que dire de l'extinction des espèces vivantes, faune et flore qu'entraîneront les dragages, creusages et construction de "ferraille" que comporte un tel complexe portuaire. Ce qui apparaît le plus préoccupant, c'est qu'il n'y a pas de retour en arrière. Un tel bouleversement de l'écosystème affecte ainsi à jamais la nature environnante et la qualité de vie des générations à venir.

## **3. L'avidité des promoteurs.**

L'occupation prévue du territoire déjà dévastatrice peut prendre des proportions insoupçonnables, la multinationale voulant étendre davantage son marché. Rabaska ne renoncerait certainement pas à l'agrandissement de ses installations en cas d'une demande

accrue de leur gaz naturel. Si nous sommes un jour confrontés à l'emballement incontrôlé d'une telle entreprise, il sera trop tard. Malheureusement la rentabilité économique demeure toujours l'impératif premier au prix de la détérioration de l'environnement. La pollution des sols, de l'air, de l'eau, la pollution par le bruit, l'éclairage, l'accumulation des déchets s'avèreront les tristes résultats de politiques tolérantes et de courte vue.

#### **4. La conscience sociale.**

À l'heure où la planète entière se préoccupe de son malaise de réchauffement créé par ses propres locataires gourmands de profit et de confort, à l'heure des accords de Kyoto, à l'heure où l'on défend avec acharnement la sauvegarde de nos forêts et de nos cours d'eau, les saccageurs n'ont plus leur place. D'autant plus que nous possédons déjà les solutions de rechange: nos énergies renouvelables, le vent et le soleil.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Par ce mémoire, je m'associe à tous les opposants au projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska à Lévis et demande aux autorités gouvernementales de prendre en compte leurs réflexions et leurs inquiétudes et de ne pas minimiser la gravité des effets néfastes, dangereux et irrévocables d'une telle réalisation.

**"Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veut intervenir dans les projets de ports méthaniers du Maine"** titre un article du quotidien **Le Soleil** du 15 janvier 2007. Nous pouvons lire dans cet article:

"..... Au Nouveau-Brunswick, l'opposition à la construction des ports méthaniers au Maine est forte. On craint que le passage de navires méthaniers dans les eaux canadiennes de Head Harbour Passage ne mène à une catastrophe."

La situation apparaissant encore beaucoup plus complexe dans le cas qui nous préoccupe ici en pensant à l'étroitesse du fleuve, les glaces, les courants, la proximité de zones densément habitées, une navigation déjà immensément achalandée, que devrions-nous ajouter d'autres pour convaincre tout le monde que **Lévis n'est véritablement pas un bon choix.**

Merci de recevoir ce mémoire.

Madeleine P. Couture

Le 17 janvier 2007